

fort adversaire, les greffiers de chaque bureau de scrutin. Les candidats peuvent ainsi écarter les scrutateurs, s'ils le veulent. Si j'avais à désigner un greffier dans ma circonscription, je nommerais quelqu'un d'assez honnête pour veiller à mes intérêts au bureau de scrutin, quelqu'un qui verrait à ce que tout se passe dans l'ordre et le scrutateur régional ferait de même.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, les fonctionnaires du scrutin sont vraiment dénués de tout esprit de parti. Le cabinet n'a pas d'ordres à leur donner. On peut en dire autant de l'Angleterre, bien qu'évidemment, le Gouvernement y mène la barque. Dans ces pays, on essaie, dans la mesure du possible, de mettre la machine électorale à l'abri de l'influence politique. Les directeurs du scrutin y sont titularisés. La loi ne prévoit pas leur renvoi à cause de leur âge, car un homme de soixante-cinq ans n'est pas âgé. J'ai moi-même cet âge et pas beaucoup plus. Je sais que mes cheveux grisonnent, mais tous mes parents grisonnent assez jeunes. Je me flatte de mes cheveux gris, qui sont encore abondants.

M. Graydon: C'est un signe de sagesse plutôt que de sénilité.

M. MacNicol: C'est ce qu'on lit sur l'inscription que porte le manteau de la cheminée, dans la bibliothèque du Sénat.

Si je siège encore à la prochaine session, je me battraï comme un tigre pour divorcer les bureaux de scrutin d'avec la politique. Pourquoi n'adoptierions-nous pas le régime anglais ou celui d'Australie ou celui de Nouvelle-Zélande? Pourquoi ne pas les mettre à l'abri de la tentation politique, qui semble se manifester en ce moment?

J'ai beaucoup de sympathie pour le ministre, j'ai même connu son père. C'est pourquoi je suis désolé qu'il se soit mis en si fâcheuse posture. Peut-être s'agit-il d'une affaire montée et machinée par d'autres, mais il n'a qu'à ne pas s'en mêler. Il aurait beaucoup mieux fait de se tenir à l'écart. J'ai toujours de l'estime pour lui, mais cette estime a diminué parce qu'il a cédé aux demandes qu'on lui a faites de limoger un membre de son propre parti, qui avait bien servi son pays.

Mais qu'on me permette de revenir à mes observations du début. Le rapport a été remis à l'honorable député de Grenville-Dundas (M. Casselman). La réponse à la quatrième question n'est pas complète, on en a omis plusieurs détails. Elle est datée du 21 mars 1949, soit d'à peine huit jours. Il n'y est pas du tout question de la circonscription de Davenport... ni d'autres. Pourquoi? Je ne crois pas que le ministre cherche à le dissi-

muler à mes yeux ni à ceux du représentant de Grenville-Dundas. Je ne l'en crois pas capable.

Tout ceci n'est pas très joli, au contraire. Il faudrait que la politique soit au-dessus de cela. Après avoir entendu hier les agréables discours du premier ministre (M. St-Laurent), de mon propre chef (M. Drew) et de ceux des partis de la C.C.F. et du Crédit social, il faudrait que nous reconnaissions tous, je pense, que la politique devrait échapper à cela. C'était là des discours transcendants. Je ne veux pas vanter les uns plus que les autres. C'est ainsi qu'il faudrait que nous en agissions en matière de scrutin. Il faudrait que les bureaux de scrutin et les urnes électorales échappent à l'influence de la politique.

Je n'en dirai pas davantage sur cette question, mais en terminant, je demanderai au ministre de nous communiquer,—ou s'il a la correspondance, je le prierais de la déposer,— les noms de ceux qui ont congédié ce bon serviteur. J'ai causé par téléphone, ce matin, avec plusieurs dirigeants de l'Association libérale de la circonscription de Davenport, et je crois que certains d'entre eux ont adressé un télégramme de protestation au ministre, à ce sujet. Je sais que l'ancien président de cette association a écrit une lettre,—je l'ai vue,—de protestation contre tout changement. Je sais qu'on a exhorté le ministre à ne pas agir de la sorte. Pourquoi l'a-t-il fait?

Je désire connaître les noms de ces personnes. Je suis le représentant de cette circonscription qui m'a élu par une forte majorité, et je siège ici depuis dix-neuf ans. Les gens connaissent ma conduite et ma réputation. Je veux savoir les noms des personnes qui sont responsables du congédiement de ce brave citoyen. Vous ne l'auriez pas fait si vous le connaissiez aussi bien que je le connais. Si on ne me fournit pas ce renseignement, je demanderai du mieux que je le pourrai de déférer cette question au comité des privilèges et élections, dont je fais partie. Je ferai assigner ces commettants à comparaître ici. Nous finirons bien par connaître ceux qui sont responsables de cette odieuse conduite.

L'hon. Colin Gibson (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je désire répondre brièvement à ces observations. C'est la première fois, je crois, que j'entends dire qu'une administration libérale est accusée de partialité politique à la suite du congédiement d'un libéral.

M. Fraser: Vous deviez porter vos cache-oreilles.